Envoyé en préfecture le 18/03/2022
Reçu en préfecture le 18/03/2022
Affiché le 18/03/2022
ID : 040-214002669-20220315-20220315_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de ST JULIEN EN BORN

Séance 15 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 – 3 pouvoirs
Date de la convocation : 8 mars 2022

L'an **deux mille vingt-deux** et le **quinze mars à 18 heures 00**,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M VERGE, M PAPIN, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M GOURGUES, Mme BORDESSOULLE, M FROUSTEY, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme ZARZUELO, M NAVARRO

Absent : *NEANT*
Excusés : Mme MORESMAU, Mme HAMMAMI, M LAROMIGUIERE
Pouvoirs : M PAPIN (pouvoir de Mme MORESMAU), Mme AUBIN (pouvoir de Mme HAMMAMI), M LAPEYRE (pouvoir de M LAROMIGUIERE)

Mme LAGOUEYTE a été désignée comme Secrétaire de séance

20220315-010
AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - *BUDGET CAMPING MUNICIPAL*

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	58 857,21
un excédent reporté de :	35 082,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**93 939,23**
un excédent d'investissement de :	155 778,20
un déficit des restes à réaliser de :	132 000,00
Soit un excédent de financement de :	**23 778,20**

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	93 939,23
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	93 939,23
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	155 778,20

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 16 mars 2022

Le Maire,
Gilles DUCOUT

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-BORN 40170 (Landes)

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »